

MAIRIE  
DE  
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTRESOR  
A .

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

---

### Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le jeudi 17 février 2022 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 12 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 08. Votants : 08. Absent : 1.

Membres présents : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. COURATIN GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Absent excusé : M. Franck GALLAIS.

Quorum : 06. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

### Points d'information.

- Points sur les travaux en cours.

### Décisions du Maire.

- Décision n°2021-34 : réalisation du bulletin communal et des cartes de vœux 2022 par Mme Catherine PIVET pour une prestation à 1 500 € HT.
- Décision n°2022-01 : raccordement assainissement de la résidence communale 23, Grande Rue par M. François ARNAULT pour un coût de 2 400 € TTC.
- Décision n°2022-02 : fourniture d'une bouche à incendie par la communauté de communes Loches Sud Touraine, prestation d'un montant de 2 360 € HT.
- Décision n°2022-03 : réalisation d'un diagnostic amiante et de performance énergétique par la société A.D.D. destiné aux bâtiments de la Poste pour un coût de 288 € HT.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du mardi 14 décembre 2021.

Il est approuvé par les conseillers présents.

## **Personnel communal**

---

1. Approbation du tableau des effectifs 2022.

### **Délibération :**

Le Conseil municipal approuve le tableau du personnel communal pour l'année 2022.

### **Budget**

---

2. Autorisation donnée au Maire d'engager un quart de la section d'investissement 2021 avant le vote du budget 2022.

### **Délibération :**

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager un quart de la section d'investissement de l'exercice 2021 avant le vote du budget 2022.

3. Souscription d'un emprunt utile au financement des opérations d'investissement et sollicitation du versement anticipé du fonds de compensation de la TVA.

### **Délibération.**

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager une consultation auprès d'établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt et à solliciter auprès de la Préfecture le versement anticipé du fonds de compensation de la TVA de n-2 à n-1.

## **Aménagement urbain**

---

4. Défense de la commune de Montrésor dans la vente de terrains au lotissement communal de la Couteauderie.

M. et Mme STADNICKI intiment à la commune de lui vendre le lot n°1 du lotissement communal de la Couteauderie auprès du tribunal judiciaire de Tours. Cette procédure requiert pour la protection de la collectivité le recours à des avocats.

### **Délibération.**

Le Conseil municipal désigne maîtres Nicolas GENDRE (pour la partie du droit privé) et MEUNIER (en droit public) pour défendre la commune auprès du tribunal judiciaire de Tours.

5. Restructuration et rénovation des bâtiments communaux d'un pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue : sous – traitance, avenant, demande de locaux.

Une réunion regroupant les candidats à la location au sein du pôle 32, Grande Rue s'est déroulée le 16 février, en présence des interlocuteurs du service développement économique de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

M. le Maire présente une proposition d'avenant d'un montant de 3 847, 96 € HT formulée par l'entreprise LABBE pour la rehausse des sanitaires.

### **Délibération :**

Le Conseil municipal approuve l'avenant présenté par l'entreprise LABBE d'un montant de 3 847, 96 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

6. Extension du réseau d'éclairage public et évolution des coûts de l'énergie.

Le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre – et – Loire (le SIEIL) propose une extension de l'éclairage public au pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue pour un coût de 6 340, 39 € HT net.

### **Délibération :**

Le Conseil municipal retiendra la proposition la plus avantageuse entre celle du SIEIL et l'offre de l'artisan retenu dans le cadre de la consultation initiale, avec la réserve que ce dernier consentira à aménager sa prestation si la démarche du SIEIL est validée.

7. Rénovation des bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe : sous – traitance.

L'entreprise BATI – RACAN pour le lot isolation extérieure a sous – traité l'isolation des combles de la résidence 23, Grande Rue à l'entreprise Rénov Eco Habitat.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve la sous – traitance à l'entreprise Rénov Eco Habitat pour le lot isolation extérieure.

8. Aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste : résultat de la consultation, attribution du marché.

M. le Maire présente les résultats de l'analyse des offres réalisée par l'architecte maître d'œuvre M. Dominique MAES. L'offre la mieux – disante est celle de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 307 232 € HT.

**Délibération.**

Le Conseil municipal retient l'entreprise EIFFAGE avec une offre à 307 232 € HT pour l'aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste. Il autorise M. le Maire à signer les pièces utiles au marché public.

Le Conseil municipal approuve l'avenant révisé du montant H.T. du coût des travaux, à la suite de cette consultation du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet MAES et son sous – traitant, cahier de route, révision sur la base du forfait de 8 % de l'offre initiale.

9. Acquisition par M. et Mme RIBREAU des bâtiments communaux 19, Grande Rue.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition des bâtiments communaux 19, Grande Rue à M. et Mme RIBREAU, ou toute personne morale dont ils restent associés majoritaires pour un montant de 16 000 €. Au regard de la dégradation du bâti, une convention engagera M. et Mme RIBREAU à restaurer le bâti lors de l'achat.

La commune s'engage au raccordement du bâti, s'agissant de l'électricité, de l'eau potable et du réseau d'assainissement. Elle confère aux acquéreurs un droit de passage dans la venelle arrière tout en conservant le sien pour l'accès aux jardins.

10. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades.

**Délibération :**

Le Conseil municipal attribue les aides au titre de l'opération façades aux personnes suivantes :

- Mme TESSIER (porte de garage) : 882, 80 €.
- Mme BEGUIN (maçonnerie Église Saint Roch) : 1 112, 32 €.

11. Réalisation d'une aire de services de camping – cars.

M. le Maire relate l'avancée de ce projet : le candidat M. Gilles DROUET propose un loyer annuel de 500 € avec une convention trentenaire pour l'emplacement. La commune aurait à sa charge l'entretien du terrain. La collectivité a estimé la location annuelle à 2 500€

**Délibération :**

Le Conseil municipal refuse la proposition de location présentée par M. Gilles DROUET.

12. Réaménagement du centre de tri postal : projet de recyclerie.

M. le Maire développe le projet de recyclerie envisagé par M. ROCHE APONTE : l'occupation du local de 200 m<sup>2</sup> de l'ancien tri postal dès le printemps prochain, la location d'un espace au pôle d'économie circulaire à l'été. Une extension des bâtiments impasse de la Ronde serait une troisième étape.

13. Recomposition de la commission locale de l'AVAP/SPR.

**Délibération.**

Le Conseil municipal désigne en qualité d'élus Mme Catherine PIVET, M.M. GAULTIER LALIEUX MOUSNY COURATIN POUIT.

Au titre du patrimoine culturel local : M.M. Michaël BEIGNEUX, Roger BORRAT.

Au titre des intérêts économiques locaux : Mmes Geneviève SZERAUC, Régine PREDAL, M.M. Keith ARCHER, Roland GASTINE.

14. Attribution de l'indemnité de gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste pour l'année 2022.

**Délibération.**

Le Conseil municipal attribue l'indemnité de gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste d'un montant de 479, 86 € pour l'année 2022 à Mme Mauricette TALBORDET.

**Intercommunalité**

---

15. Désignation de délégués de la commune au SIVU du regroupement pédagogique de l'Indrois et au syndicat intercommunal de transport scolaire du Lochois.

**Délibération.**

Les conseillers désignent pour représenter la commune au SIVU M. GAULTIER et Mme SOUVERIN en qualité de titulaires, M. TOURATIER suppléant.

Au titre du syndicat intercommunal de transport scolaire, Mme SOUVERIN et M. COURATIN deviennent délégués titulaires, M. GAULTIER suppléant.

16. Adhésion de la commune de Montrésor à l'association des maires ruraux d'Indre – et – Loire.

L'adhésion annuelle s'élève à 109 €.

**Délibération.**

Le Conseil municipal adhère à l'association des Maires ruraux d'Indre – et – Loire.

**Affaires scolaires**

---

17. Préparation de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Avec le renouvellement de la charte rurale et le déplacement de la classe de CM2 au collège, les conseillers s'interrogent sur l'évolution des équipements scolaires et périscolaires.

**Questions diverses**

---

- Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, les horaires de fonctionnement de l'éclairage public seront revus.
- La commission fleurissement se réunira le 02 mars à 18h00.
- M. LALIEUX évoque les espaces du plafond du ré – de – chaussée de la Halle aux Cardeux où se concentrent plusieurs pigeons. M. COURATIN propose le prêt d'un échafaudage utile pour obstruer ces espaces disponibles.